

CRIC n° 179 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Lundi 29 juin 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Guillaume Soupart à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation du site de l'Attacat à Mons ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Guillaume Soupart – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les impacts de la Boucle du Hainaut sur le château de Louvignies ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'adaptation des infrastructures d'accueil de la petite enfance aux périodes de canicule » ;	
Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les infrastructures d'accueil de la petite enfance face aux épisodes de chaleur ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Fafchamps – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'intégration des artisans d'art dans des circuits touristiques ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la pérennisation de la valorisation touristique du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse » ;	
Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation touristique des parcs nationaux ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'offre de rachat de l'entreprise Pierre et Vacances-Center Parcs ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la création d'une plateforme B2C pour le tourisme en Wallonie ».....	10
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Charles Gardier à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative et les demandes redondantes des données ».....	11
Intervenants : Mme la Présidente – M. Charles Gardier – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évaluation de l'attractivité touristique des communes wallonnes ».....	12
Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	

Question orale de Mme Sophie Péciaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique de la Fête de la musique »..... 13

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Péciaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la croissance du tourisme wallon » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le fossé entre la Flandre et la Wallonie concernant l’attractivité touristique régionale » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le tourisme de plein air et le boom des campings en Belgique »..... 14

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Veronica Cremasco – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 17

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 17

LISTE DES INTERVENANTS..... 18

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 19

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 37 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale
de M. Guillaume Soupert
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la rénovation du site de l'Attacat à Mons »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupert à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation du site de l'Attacat à Mons ».

La parole est à M. Soupert pour poser sa question.

M. Guillaume Soupert (MR). – Madame la Ministre, le site patrimonial de l'Attacat est l'un des plus vieux bâtiments de Mons. Il était notamment possédé par le chanoine Puissant qui avait à cœur d'entretenir l'histoire de Mons. Il est classé en tant que monument et devrait bientôt être rénové pour accueillir notamment des expositions artistiques. En effet, un cabinet d'architectes montois vient de gagner le concours concernant l'avant-projet de requalification de ce bien.

Ce site, actuellement en piteux état, est situé dans le cœur historique de Mons, à proximité de la collégiale Sainte-Waudru, et sa rénovation revêt un enjeu

patrimonial fort. La Région a déjà aidé à le protéger, puisque, à l'heure actuelle, un système de bâche le protège des infiltrations d'eau. La Ville de Mons a ainsi annoncé avoir débloqué un budget pour cette rénovation, dont les travaux pourraient, a priori, être lancés en 2027. L'ambition de ces travaux serait de préserver le caractère historique de ce bien, tout en alliant des touches de modernité. Forcément, quand on rénove un bien patrimonial, il y en a certains pour dire que les touches de modernité sont trop modernes et ne vont pas, mais c'est un autre débat.

Lors d'une précédente question à ce sujet, vous annonciez que l'AWaP devrait être associée au projet de réaménagement. Est-ce bien le cas ? La Région wallonne soutient-elle ce projet ? Le cas échéant, de quelle manière ? Une demande de subsides a-t-elle été envoyée par la Ville de Mons dans le cadre de cette future rénovation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, l'AWaP a, jusqu'ici, été associée à la démarche de conservation de l'ensemble des bâtiments sis sur le site de l'Attacat. Un montant de 122 000 euros a ainsi été octroyé en décembre 2024 pour la mise en œuvre de mesures conservatoires urgentes destinées à préserver les édifices, dans l'attente de l'étude d'un projet de restauration et d'aménagement, un projet qui tend à se concrétiser petit à petit.

Dans le cadre de ce futur projet, l'AWaP continuera d'accompagner et de conseiller le porteur de projet sur les travaux à mener. Un nouvel auteur de projet vient d'être désigné par la Ville. Les travaux, dont la finalité est notamment de développer le projet muséal auquel vous avez fait référence, devront faire l'objet de discussions lors de réunions de patrimoine à organiser en vue de la délivrance de l'autorisation patrimoniale.

La Ville n'a toutefois pas encore sollicité formellement l'AWaP pour une réunion patrimoniale, à ce stade, mais cela devrait être le cas prochainement, et l'AWaP ne manquera pas d'apporter le suivi nécessaire à cette future demande. Ce n'est, comme vous le savez, qu'à l'issue de cette étape que la demande de subsides pourra être sollicitée par la Ville de Mons. Une demande de subsides qui pourra atteindre 60 % de taux de subvention si la convention d'ouverture du site au

public est effectivement opérée, et ce, au regard de la disponibilité des moyens budgétaires.

J'ajoute aussi que, en préalable au projet global de la restauration du site, une réunion de patrimoine s'est tenue le 28 avril dernier afin d'envisager la restauration du pavillon Renaissance conservé dans le site. En effet, dans le cadre du challenge « Patrimoine » organisé par l'IRPA – l'Institut royal du patrimoine artistique – en 2025, le projet de restauration du pavillon Renaissance a été plébiscité.

Lors de cette réunion, il a donc été décidé de lancer une étude préalable du plafond en bois pour établir la méthodologie de restauration de celui-ci ; après sa restauration complète, le pavillon pourrait alors retrouver une place de choix dans la restauration globale du site de l'Attacat et renforcer ainsi l'intérêt patrimonial des lieux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Soupарт.

M. Guillaume Soupарт (MR). – Merci beaucoup à Mme la Ministre pour tous les éléments. C'est chouette de voir que l'AWaP est et restera associée à ce projet. C'est vrai que, au sein de cette commission, on discute souvent des différents financements. Au final, ici, on voit à la fois des financements grâce au challenge qui a été porté par l'IRPA, également des financements pour les rénovations issus d'une donatrice qui va pouvoir contribuer ; c'est pour cela aussi que le projet avance peut-être un peu plus vite. Si, en plus, il y a une aide publique pour compléter le tout et si tout est bien suivi, ce sera un chouette projet.

J'espère que ce site historique du cœur de Mons va pouvoir reprendre vie, même si c'est vrai aussi que pour les pouvoirs publics, avoir de plus en plus de musées ajoute aussi des contraintes. À Mons, on a eu la chance de pouvoir ouvrir beaucoup de musées pendant Mons 2015, mais derrière, il faut aussi savoir assumer tout cela, et c'est parfois compliqué, surtout quand il y a peu de visiteurs.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les impacts de la Boucle du Hainaut sur le
château de Louvignies »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les impacts de la Boucle du Hainaut sur le château de Louvignies ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, à Soignies, les inquiétudes se multiplient quant à l'avenir du château du XIX^e siècle de Louvignies. Depuis plusieurs années, ses propriétaires investissent massivement dans sa restauration et sa valorisation touristique, culturelle et événementielle. Or, le tracé actuellement envisagé dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut prévoit l'implantation de plusieurs pylônes très haute tension à proximité immédiate du domaine.

Selon les informations relayées par les gestionnaires du site, cinq pylônes d'environ 75 mètres de hauteur pourraient être érigés à quelque 300 mètres seulement dudit château. Au-delà de l'impact paysager évident, cette situation suscite des interrogations quant à la préservation des perspectives historiques du domaine, à son attractivité touristique ainsi qu'à son activité économique.

Ce château constitue également un lieu de tournage reconnu, ayant accueilli de nombreuses productions cinématographiques et télévisuelles nationales et internationales. Cette activité contribue directement au financement de l'entretien et de la conservation du site.

Madame la Ministre, votre administration a-t-elle évalué l'impact potentiel du projet de la Boucle du Hainaut sur le château de Louvignies et sur son parc remarquable ? Le Gouvernement wallon considère-t-il ce site comme particulièrement sensible au regard des enjeux patrimoniaux, paysagers et touristiques qu'il représente ? Des avis ont-ils été sollicités ou rendus par les instances compétentes en matière de patrimoine concernant ce tracé ?

Dans quelle mesure les impacts sur l'activité touristique, culturelle, cinématographique du domaine ont-ils été pris en compte dans l'analyse du projet ? Le Gouvernement est-il disposé à examiner ou à soutenir les alternatives techniques ou des adaptations du tracé permettant de concilier les impératifs de la transition énergétique avec la préservation de ce domaine emblématique en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le projet de Boucle du Hainaut, qui sera discuté demain en commission de mon collègue François Desquesnes, vise la création d'une nouvelle ligne électrique à haute tension entre les postes d'Avelgem et de Courcelles. Il s'agit d'un projet stratégique majeur pour la Région, qui fait l'objet de nombreux débats et qui interfère avec de nombreux intérêts, dont les intérêts patrimoniaux.

À ce stade, la demande concerne l'inscription d'un périmètre de réservation destiné à accueillir cette liaison, longue de 84 kilomètres et large de 200 mètres ; ce qui représente une emprise d'environ 1 700 hectares. Compte tenu de ces éléments, une analyse territoriale globale ainsi qu'une évaluation des incidences environnementales ont été réalisées par un bureau d'études, incluant également l'examen de différentes alternatives.

Dans ce cadre, les biens patrimoniaux situés dans ou à proximité du périmètre ont été identifiés. Le château de Louvignies, pastillé à l'Inventaire régional du patrimoine, figure effectivement parmi les biens patrimoniaux concernés. Les impacts potentiels du projet et de ses variantes sur l'ensemble des biens patrimoniaux concernés ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le bureau d'études.

De son côté, l'AWaP a pris connaissance de l'ensemble des documents communiqués par ledit bureau, en particulier du rapport sur les incidences environnementales, et a examiné avec attention les effets sur les biens patrimoniaux identifiés et ceux environnants. Des observations et des recommandations complémentaires ont été formulées, tant sur le tracé envisagé que sur les alternatives étudiées. Les résultats de cette analyse menée par l'AWaP sont toujours en cours d'instruction.

Sur base du rapport sur les incidences environnementales et des avis qui seront donnés par l'AWaP, mais aussi d'autres instances et administrations, je veillerai, en tant que ministre du Patrimoine et du Tourisme, à ce que ces enjeux soient bien pris en compte dans le choix final du tracé, en étant toutefois consciente que ce choix final fera l'objet d'un équilibre entre les différents enjeux.

Le Gouvernement dans son ensemble a bien été sensibilisé par la propriétaire du château de Louvignies. Pour le solde, je vous renvoie aux débats qui auront lieu demain dans la Commission de mon collègue, François Desquesnes, comme je l'ai dit en début de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je sais que les discussions se font chez votre collègue, François Desquesnes. Au même titre que toute la problématique liée au tourisme et à la Province, il y a effectivement un volet touristique ici.

Quand on va au château de Louvignies et sur le site, on voit que VisitWallonia est partenaire des visites apportées à ce château. Je vous interroge, et j'ai eu les réponses. J'attire votre attention sur ce volet touristique, et je sais que vous ne manquerez pas d'y être attentive.

Question orale
de Mme Sophie Fafchamps
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'adaptation des infrastructures d'accueil
de la petite enfance aux périodes de canicule »

Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « les infrastructures d'accueil de la petite
enfance face aux épisodes de chaleur »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Fafchamps, sur « l'adaptation des infrastructures d'accueil de la petite enfance aux périodes de canicule » ;
- Mme Péciaux, sur « les infrastructures d'accueil de la petite enfance face aux épisodes de chaleur ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Madame la Ministre, cela n'aura échappé à personne, nous sommes dans une grande phase de canicule, même si nous pouvons reconnaître que nous respirons un petit peu plus aujourd'hui. En raison du réchauffement climatique, on sait que ces épisodes de fortes chaleurs risquent de se répéter régulièrement. Ces périodes représentent un défi majeur dans tous les secteurs, en particulier dans les structures d'accueil de la petite enfance, dont les occupants figurent parmi les publics les plus vulnérables aux températures élevées.

De nombreuses crèches sont installées dans des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour faire face à des vagues de chaleur répétées et intenses. Ces bâtiments sont parfois présents depuis très longtemps. Les gestionnaires sont dès lors confrontés à des difficultés croissantes pour maintenir des conditions d'accueil compatibles avec le bien-être, la santé et la sécurité des enfants, comme le bien-être du personnel.

Dans ce contexte, l'adaptation des infrastructures aux fortes chaleurs apparaît désormais comme un enjeu majeur. Celle-ci peut notamment passer par une meilleure isolation thermique, des protections solaires, une ventilation adaptée ou encore l'installation de systèmes de climatisation – dans certains cas.

Quelle évaluation le Gouvernement wallon réalise-t-il de la capacité des infrastructures d'accueil de la petite enfance à faire face aux épisodes de canicule ? Des

recommandations ou des mesures spécifiques sont-elles envisagées, afin d'accompagner les gestionnaires de crèche dans l'adaptation de leurs bâtiments aux fortes chaleurs ?

Dans le cadre des futurs appels à projets destinés à soutenir la création ou l'extension de places d'accueil, y aura-t-il des critères relatifs à la résilience climatique ou au confort thermique des bâtiments ? Plus particulièrement, l'installation d'un système de climatisation, dans tout ou partie de l'infrastructure lorsque celle-ci s'avère nécessaire pour garantir des conditions d'accueil adéquates, sera-t-elle reconnue comme une dépense éligible et susceptible de bénéficier d'un subventionnement régional ?

Le Gouvernement envisage-t-il des aides spécifiques pour les structures existantes, par exemple dans le cadre du grand plan Reno+, que vous venez d'annoncer ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Madame la Ministre, ma question porte sur les mêmes inquiétudes que celles de ma collègue, à l'exception que moi, je suis dans l'opposition. J'ai écouté avec attention la question posée. La Belgique vient de connaître sa première vague de chaleur de l'année, avec des températures particulièrement élevées. Si ces épisodes étaient autrefois considérés comme exceptionnels, les projections climatiques indiquent qu'ils seront amenés à devenir de plus en plus fréquents, longs et intenses.

Ces évolutions nous imposent de repenser l'adaptation de nos infrastructures, notamment celles qui accueillent des publics plus vulnérables, comme les jeunes enfants. Les milieux d'accueil de la petite enfance sont directement concernés : fortes chaleurs dans les bâtiments, confort thermique, espaces extérieurs ombragés, ventilation, isolation ou encore qualité des conditions de travail pour le personnel.

Alors que le Gouvernement initiera des appels à projets pour créer de nouvelles places en crèche et rénover les infrastructures existantes, il apparaît essentiel que ces investissements publics intègrent pleinement les enjeux liés au dérèglement climatique.

Comment ces préoccupations sont-elles prises en compte dans les appels à projets relatifs à la création de nouvelles places d'accueil en Wallonie ? Des critères spécifiques sont-ils prévus afin d'encourager des bâtiments mieux adaptés aux épisodes de chaleur extrême ?

Concernant les milieux d'accueil existants, une réflexion est-elle menée afin d'accompagner leur rénovation et leur adaptation face aux conséquences du changement climatique ?

Un état des lieux des besoins en matière d'adaptation des infrastructures d'accueil de la petite enfance est-il envisagé, afin d'anticiper les prochains épisodes de fortes chaleurs et de garantir à la fois le bien-être des enfants accueillis et de bonnes conditions de travail pour le personnel ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames les Députées, je vous confirme que l'adaptation des milieux d'accueil aux conditions climatiques est prise en compte dans les futurs appels à projets que nous lançons. En effet, c'est dans cette logique, notamment, que le Gouvernement wallon a adopté, le 25 juin dernier, le plan quinquennal de rénovation des infrastructures d'accueil de la petite enfance. Celui-ci constitue désormais le cadre de référence pour les investissements à venir et permettra de soutenir les interventions les plus prioritaires au regard de l'état du parc immobilier. Cette programmation s'appuie notamment sur le vaste travail d'inventaire réalisé auprès des milieux d'accueil, qui a permis d'objectiver les besoins en matière notamment d'isolation, de ventilation, de protections solaires, de performance énergétique et, plus largement, de confort thermique.

Les premiers constats sont clairs : les enjeux climatiques doivent désormais être pleinement intégrés dans notre manière de concevoir, de rénover et d'exploiter les infrastructures de la petite enfance.

L'appel à projets consacré à la rénovation des infrastructures intégrera pleinement cette préoccupation. Les interventions visant à améliorer le confort thermique des bâtiments seront éligibles au financement régional. Cela concerne notamment l'isolation, la ventilation, les protections solaires, l'aménagement d'espaces extérieurs ombragés ou encore, lorsque cela s'avère nécessaire pour garantir des conditions d'accueil adéquates, l'installation de systèmes de climatisation. De même, dans les futurs projets de création de places, une attention particulière sera portée à la performance climatique des bâtiments et à leur capacité à répondre aux épisodes de chaleur extrême.

J'ajoute que, dans l'attente des investissements nécessaires, les milieux d'accueil peuvent s'appuyer, bien entendu, sur les nombreuses recommandations élaborées et diffusées par l'ONE lors des épisodes de fortes chaleurs. Celles-ci concernent notamment l'aération des locaux, les protections solaires, l'utilisation de dispositifs de ventilation, l'organisation d'activités ou encore les mesures préventives destinées à protéger les enfants les plus vulnérables.

Plus fondamentalement, les questions que vous soulevez illustrent parfaitement le lien qui existe entre les différents chantiers que je mène actuellement. Créer

des places, sauvegarder celles qui existent déjà, améliorer la qualité des infrastructures, renforcer leur résilience face aux évolutions climatiques et garantir le bien-être des enfants constituent les différentes facettes d'une même politique.

Les infrastructures que nous finançons aujourd'hui doivent non seulement répondre aux besoins actuels des familles, mais aussi offrir demain des conditions d'accueil sûres, confortables et adaptées aux défis climatiques auxquels nous sommes confrontés. C'est ce cap que je poursuis avec constance depuis le début de cette législature.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses. J'entends que le cadastre de tous les travaux de rénovation à effectuer dans les infrastructures de la petite enfance que vous avez réalisé a permis de révéler les différentes priorités de rénovation. Je suis ravie d'entendre que le confort thermique fait partie des points d'attention et que ce sera éligible pour un dossier de rénovation.

On voit vraiment le lien entre les infrastructures de la petite enfance et la qualité de l'accueil. Les deux sont totalement liés et cela doit donc être un vrai point, aussi bien dans la future construction de nouvelles places d'accueil que dans la rénovation. En effet, des lieux dans lesquels il fait bon vivre et où l'on peut supporter les canicules permettent aux enfants de grandir et de s'épanouir dans de bonnes conditions. C'est vraiment très important.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. J'ai bien pris note que les rénovations, les nouvelles créations de places et de bâtiments seront conçues en fonction de cette possibilité de changement climatique et qu'une réflexion était sur la table.

Personnellement, j'ai visité une crèche il y a quelques semaines ; il n'y a rien à y rénover. Elle est exceptionnelle. Mais les stores n'ont pas pu être installés pour une question de budget et la direction me disait qu'il y en avait pour 16 000 euros. Cela nécessite déjà pas mal de soupers à organiser... Seize mille euros à mettre sur la table sur base de différents devis pour avoir des stores. Maintenant, je sais que c'est insupportable et qu'ils suffoquent. Je me pose la question de savoir si ce genre de situation au moment T permettrait de rentrer des dossiers pour rénovation ; rénovation, il n'y a pas en l'occurrence, mais bien une adaptation à la problématique climatique que l'on vit aujourd'hui et que l'on vivra encore demain.

**Question orale
de Mme Armelle Gysen
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'intégration des artisans d'art dans des
circuits touristiques »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'intégration des artisans d'art dans des circuits touristiques ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, à l'heure où les visites privilégient des expériences authentiques, l'artisanat d'art s'impose comme un atout essentiel pour l'attractivité touristique du territoire wallon et le dynamisme de l'économie locale. Artisans d'art, artistes ou créateurs, nombreux sont ceux qui pourraient contribuer à enrichir l'offre touristique, notamment en ouvrant des ateliers, en proposant des démonstrations de leurs gestes ancestraux, de leurs savoir-faire, et en organisant ainsi un circuit touristique.

Cette orientation rejoint les attentes exprimées par les citoyens wallons : selon une étude récente de l'Observatoire wallon du tourisme, 40 % d'entre eux identifient la création d'emplois et le soutien aux commerces comme des priorités du tourisme, et 32 % soulignent son rôle dans la génération de revenus complémentaires.

À cet égard, plusieurs artisans d'art, créateurs et artistes, à Bruxelles, mais aussi en Brabant wallon, font part de leur souhait de développer leur visibilité, d'accueillir davantage de visiteurs dans leurs ateliers et de participer à la création de circuits ou d'expériences mettant en valeur leur savoir-faire.

Comment l'artisanat d'art, et plus particulièrement les artisans, artistes et créateurs, sont-ils actuellement valorisés dans la stratégie touristique régionale ? Quels leviers ou dispositifs existent au niveau régional pour soutenir leur intégration dans l'offre touristique ? Vers quels interlocuteurs les artisans, artistes et créateurs, notamment du Brabant wallon, peuvent-ils se tourner pour être accompagnés dans cette démarche ? Des subventions spécifiques leur sont-elles accessibles ?

Par ailleurs, un appel à candidatures a récemment été lancé dans le cadre du projet Interreg « Ardenne Tourisme Compétences », visant à former, accompagner et mettre en réseau des personnes désireuses de partager leur savoir-faire avec les touristes. La Région pourrait-elle s'appuyer sur ce type d'initiative pour structurer, à plus grande échelle, une offre touristique basée sur les savoir-faire artisanaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, l'artisanat d'art peut bien entendu trouver sa place dans l'offre touristique wallonne lorsqu'il permet de valoriser des savoir-faire locaux, des productions de qualité et, plus largement, contribuer à l'identité de nos territoires. Il s'agit d'encourager, lorsque les conditions sont réunies, son intégration dans des démarches territoriales plus larges : des circuits de découverte, des visites d'ateliers, des événements locaux, des balades thématiques. Cette approche contribue à enrichir l'expérience touristique. Il ne s'agit pas seulement de découvrir des lieux, mais aussi des personnes, des gestes, des histoires et des métiers qui donnent sens au territoire.

Sur le terrain, plusieurs initiatives existent déjà. Concrètement, je pense à la Maison du tourisme Condroz-Famenne, qui valorise déjà des œuvres de land art à travers les « Sentiers d'art », en associant un parcours de découverte, des aires de bivouac ou encore des abris artistiques et poétiques.

Plusieurs événements estivaux mettent également en évidence des marchés d'artisans et les savoir-faire locaux. Le Festival des arts de la rue de Chassepierre en est une belle illustration, tout comme l'événement immersif « Sublissim'Arts 2026 » mêlant culture, patrimoine, nature et rencontres organisé par l'ASBL « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » durant le week-end du 19 au 21 juin dernier. Ces initiatives peuvent être valorisées par VisitWallonia, le cas échéant.

Dans le même esprit, la Spirale à Hamois, en tant que centre des métiers d'art, est également un exemple intéressant. Reconnue comme attraction touristique, elle illustre la manière dont un lieu consacré à la création, aux savoir-faire et à l'expression artistique peut s'inscrire pleinement dans une dynamique touristique.

Je tiens à préciser qu'il n'existe pas, à ce stade, de mécanisme de subvention exclusivement réservé aux artisans d'art dans une optique touristique. Pour autant, certains projets et équipements peuvent bénéficier de soutiens régionaux lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche touristique structurée. L'enjeu est avant tout de faire émerger des projets solides, portés par les acteurs compétents.

La mise en réseau est essentielle. Les maisons du tourisme, les pouvoirs locaux, les acteurs économiques, Tourisme Wallonie et VisitWallonia peuvent aider à identifier les initiatives, les structurer, les mettre en récit et les rendre visibles auprès des visiteurs.

En ce qui concerne le projet Interreg « Ardenne Tourisme Compétences », il illustre ce type d'accompagnement : former, outiller et

professionnaliser les personnes qui souhaitent partager leur métier avec des visiteurs, dans de bonnes conditions d'accueil et de médiation. La Wallonie est partie intégrante de ce projet. Il entre bien dans mes intentions d'en tirer les conclusions, de dupliquer et de faire rayonner les plus-values qui en ressortiront.

La politique que je mène vise à encourager cette articulation entre tourisme, patrimoine vivant, économie locale et acteurs de terrain, avec pragmatisme et en tenant compte des dispositifs existants et des outils mis à la disposition des opérateurs pour ce faire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui salue toutes ces initiatives existantes, dont vous mesurez l'importance à travers un tourisme à mettre en lien avec ce patrimoine vivant. Je pense aussi, à travers ces artisans d'art, à ces tas d'indépendants qui ont des statuts à cheval entre le monde artistique et le monde économique. Je pense à des personnes qui pratiquent des métiers comme plumassier, coutelier, vitrailliste ou maître verrier. Ces personnes sont à cheval entre l'artisanat local que l'on peut connaître et ce que j'appelle un artisanat d'art.

À travers une forme de label, ne pourrait-on pas préserver encore plus ces gestes ancestraux qui s'apparentent non seulement à la connaissance d'un savoir-faire et d'un métier, mais aussi à toute la dynamique artistique qu'il y a derrière et qui est parfois un peu mise de côté parce que l'on y voit un aspect économique ? Il y a toute une tranche créative de notre société qui mériterait d'être encore plus mise en valeur à travers l'ouverture de leurs ateliers, qui sont des pépites susceptibles de captiver et de passionner l'ensemble du public. Je jette une bouteille à la mer, mais j'irai sans doute plus loin d'ici la fin du mandat.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la pérennisation de la valorisation
touristique du parc national de l'Entre-Sambre-
et-Meuse »**

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la valorisation touristique des parcs
nationaux »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Fontaine, sur « la pérennisation de la valorisation touristique du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse » ;
- Mme Desalle, sur « la valorisation touristique des parcs nationaux ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la création de deux parcs nationaux en Wallonie constitue l'un des projets majeurs de la valorisation du patrimoine naturel, du développement territorial et du tourisme vert.

Dans l'appel à projets lancé par les ministres de la Nature et de la Forêt, les thématiques environnementale et touristique étaient indissociables. Les financements prévoyaient une répartition de 70 % pour les actions liées à la nature et de 30 % pour les actions touristiques. Dans le cadre du premier plan opérationnel 2023-2026, les investissements touristiques ont permis de réaliser de nombreux aménagements, qui ont contribué à accroître la visibilité du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et, plus largement, celle de la Wallonie.

Les acteurs locaux estiment que la priorité est maintenant de consolider ce qui existe vers une véritable offre touristique intégrée reposant sur l'animation du territoire, l'accueil des visiteurs, la gestion des flux, la formation des guides, le développement de produits touristiques et la promotion de la destination.

Les cinq bourgmestres du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont récemment exprimé leurs inquiétudes quant au financement futur du volet touristique des parcs nationaux. Ils souhaitent un soutien structurel pour pérenniser les investissements réalisés et soulignent la confirmation du soutien d'un montant de 500 000 euros de la ministre de la Nature pour le volet « Valorisation du patrimoine naturel ».

Madame la Ministre, avez-vous été saisie des demandes formulées par le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et par les cinq bourgmestres du territoire de ce parc au sujet d'un financement pour le volet touristique ?

Comptez-vous rencontrer les porteurs du parc national afin qu'ils puissent vous présenter leurs objectifs touristiques pour la période 2027-2030 ? Entendez-vous garantir la pérennisation des investissements touristiques déjà réalisés ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, fin 2022, la Wallonie retenait deux projets dans le cadre de l'appel à projets visant à créer des parcs nationaux grâce aux moyens dégagés par le Plan de relance de la Wallonie : le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le parc national de la Vallée de la Semois.

Chacun de ces parcs a bénéficié de financements conséquents, tant pour le volet « Nature » – 13 millions d'euros – que pour le volet « Tourisme » – 1,4 million d'euros. Ces financements s'inscrivaient toutefois dans une logique de transition progressive vers une autonomie financière des structures concernées.

Pour ce qui concerne le volet touristique, les financements ont notamment permis de soutenir des investissements en équipements : la tour d'observation, le mobilier d'accueil, le balisage ou encore les outils d'interprétation et d'accompagnement des visiteurs à hauteur de 80 % des coûts.

À ce stade, les projets soutenus dans le cadre du Plan de relance touchent à leur fin, à l'image de la Tour du ciel à Momignies, récemment inaugurée au sein du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Les parcs nationaux wallons sont de véritables atouts pour l'attractivité touristique régionale, combinant développement touristique et protection de la nature, deux dimensions amenées à se renforcer mutuellement. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la vision portée par la Wallonie en matière de tourisme durable, au service de l'environnement, de l'économie locale et de la qualité de vie des habitants.

Comment la Wallonie entend-elle capitaliser, sur le plan touristique, sur ses deux parcs nationaux afin de renforcer leur attractivité et leur rayonnement ? Quelles synergies ont été mises en place entre les différents acteurs touristiques concernés afin de coordonner au mieux les initiatives et de maximiser les retombées pour les territoires ?

À quels dispositifs de subvention les parcs nationaux peuvent-ils prétendre au niveau touristique ? Avez-vous

été sollicitée par les bourgmestres concernés à cet égard ?

Dans un contexte budgétaire exigeant, il apparaît essentiel de veiller à l'utilisation la plus efficace possible des moyens publics engagés, notamment lorsqu'il s'agit de financer les parcs. En conséquence, pourrait-on envisager que les maisons du tourisme situées sur le territoire de ces parcs nationaux jouent un rôle accru dans la coordination des actions touristiques, l'accueil des visiteurs et la promotion de l'image de marque des parcs nationaux ? Le cas échéant, selon quelles modalités ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame et Monsieur les Députés, les deux parcs nationaux reconnus en Wallonie constituent des atouts indéniables pour l'image de notre Région. Ils participent à la mise en lumière de notre patrimoine naturel et à l'affirmation d'une Wallonie qui peut se positionner comme une destination de nature, de découverte et d'itinérance douce.

Il convient toutefois d'être précis sur leur rôle. Les parcs nationaux ne sont pas, en tant que tels, des opérateurs touristiques au sens où peuvent l'être les organismes reconnus par le Code wallon du tourisme. Leur vocation première s'inscrit d'abord dans une logique de préservation, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel. Sur le plan touristique, l'enjeu est donc de capitaliser sur leur nom, leur image, leur notoriété, leur potentiel de récit territorial, ainsi que sur les offres « Nature » et expériences spécifiques qui peuvent être proposées aux visiteurs. Sans créer toutefois un canal touristique parallèle, pour ne pas dire une couche touristique supplémentaire, leur valorisation doit reposer sur les acteurs touristiques reconnus et sur les outils déjà structurés au niveau régional.

C'est dans cet esprit que la Wallonie entend renforcer leur attractivité, à savoir en les intégrant dans une logique cohérente de destination, notamment à travers les outils de promotion de VisitWallonia, et en articulant leur visibilité avec les stratégies touristiques existantes. S'agissant des synergies, plusieurs collaborations existent déjà entre les parcs, et notamment Tourisme Wallonie, VisitWallonia, les communes concernées et les maisons du tourisme.

Cela étant, le paysage touristique wallon doit aujourd'hui être réinterrogé. L'un des objectifs de la réforme que je mène est précisément de créer davantage de synergies entre les acteurs qui contribuent au développement touristique de la Wallonie. Il faut éviter les doublons, clarifier les rôles et renforcer la cohérence de l'action publique. La question de l'articulation entre les parcs nationaux, les maisons du tourisme et les

autres organismes touristiques reconnus s'inscrit pleinement dans cette réflexion, même s'il est prématuré, à ce stade, d'en figer les conclusions.

Dans le contexte budgétaire actuel, je dois être particulièrement attentive à la cohérence et à l'efficacité de l'utilisation des moyens publics. Cela implique de concentrer prioritairement les moyens touristiques sur les acteurs dont le tourisme constitue la mission principale, c'est-à-dire les opérateurs reconnus par le Code wallon du tourisme. C'est une ligne que j'ai déjà clairement exprimée et que je continue à assumer : il ne s'agit assurément pas de nier l'intérêt touristique des parcs nationaux, mais de veiller à ce que les moyens relevant du tourisme soutiennent les acteurs structurants du secteur touristique wallon.

Sur le plan des dispositifs de subvention, les parcs nationaux peuvent, comme d'autres acteurs, solliciter les aides prévues par le Code wallon du tourisme, pour autant que les projets répondent aux conditions fixées par ce cadre.

Concernant plus spécifiquement le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse, j'ai effectivement été saisie par les cinq bourgmestres concernés au sujet du financement du volet touristique. Je comprends leurs préoccupations. Je leur ai répondu, en cohérence avec la position que je viens de rappeler et que je tiens depuis plusieurs mois déjà : les parcs peuvent accéder aux dispositifs du Code wallon du tourisme lorsqu'ils présentent des projets éligibles, mais il n'est pas prévu, dans le cadre budgétaire actuel, de créer un financement structurel spécifique pour leur fonctionnement touristique.

Mon administration et mon cabinet suivent les comités d'accompagnement des parcs dès lors que des financements relevant du PRW ou des compétences touristiques sont concernés. Mes équipes sont en contact avec les porteurs de projet, et je me suis moi-même rendue à plusieurs reprises sur les territoires concernés. Je suis ouverte à rencontrer les porteurs des parcs nationaux afin qu'ils puissent présenter leurs objectifs pour la période 2027-2030. Le dialogue est utile et nécessaire. Si l'objectif de cette rencontre est néanmoins d'obtenir un engagement de financement structurel nouveau, je préfère redire avec clarté que les budgets ne le permettent pas aujourd'hui.

S'agissant enfin de la pérennisation des investissements touristiques réalisés – je rappelle que le volet touristique, au niveau du PRW pour les parcs nationaux, concernait uniquement ces investissements –, il est évident qu'un investissement public a vocation à être entretenu, valorisé et utilisé dans la durée. C'est précisément pour cette raison que je souhaite que les critères de subvention et l'analyse des projets touristiques intègrent davantage leur soutenabilité économique, leur capacité d'animation, leur modèle de gestion et leur contribution concrète à l'attractivité des

territoires. Cette réflexion dépasse d'ailleurs largement le seul cas des parcs nationaux.

Ma ligne est donc équilibrée :

- oui, nous devons capitaliser sur les parcs nationaux comme éléments forts d'image, de notoriété et d'attractivité pour la Wallonie ;
- oui, nous devons mieux articuler leurs initiatives avec les acteurs touristiques reconnus ;
- oui, nous devons soutenir les projets éligibles dans le cadre des dispositifs existants ;
- mais non, cela ne signifie pas créer un financement structurel parallèle, dans un contexte où la priorité doit rester le renforcement des opérateurs touristiques dont c'est la mission première.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, vous avez répondu à l'ensemble des questions que je vous avais posées. Vous avez bien été sollicitée par les bourgmestres ; vous n'êtes pas fermée à la rencontre des acteurs du parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Mais que les choses soient claires, si j'ai bien compris, c'est sans engagement. En tout cas, sans engagement de financement possible. Vous êtes bien ouverte à la rencontre pour expliquer un peu les projets et voir si ceux-ci pourraient être éligibles à une aide sur le plan touristique.

Je vais retourner vers le parc national et leur faire part de la réponse que vous nous avez apportée aujourd'hui. Pour la suite, on envisagera d'autres choses et l'on restera attentifs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je vous rejoins : les parcs nationaux constituent des atouts pour l'image de notre Région, et nous en sommes fiers. À cet égard, j'encourage la poursuite du travail mené par VisitWallonia afin de renforcer la promotion et la valorisation de nos parcs nationaux.

Vous l'avez dit, l'enjeu est de faire de ces parcs nationaux de véritables destinations touristiques. J'entends également qu'en ce qui concerne les synergies, notamment avec les maisons du tourisme, votre ambition est d'en créer davantage. Ces synergies entendent éviter les doublons, clarifier les rôles et renforcer la cohérence de l'action publique.

Je comprends que vous devez être particulièrement attentive et cohérente dans vos actions, et je les respecte. Pour le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le courrier qui vous a été adressé par les bourgmestres concernés, j'entends aussi que vous n'êtes absolument pas contre l'idée de rencontrer les acteurs de terrain, les bourgmestres, avec une priorité : l'existant

doit être valorisé, ainsi que les partenariats avec les maisons du tourisme.

Actuellement, il n'est pas prévu de créer un financement structurel spécifique pour le fonctionnement touristique, puisque les parcs nationaux, vous l'avez dit, ne sont pas des opérateurs touristiques. Cependant, les parcs nationaux peuvent solliciter des aides prévues par le Code wallon du tourisme, pour autant que les projets répondent aux conditions fixées par ce cadre. Je pense notamment aux équipements touristiques.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'offre de rachat de l'entreprise Pierre et
Vacances-Center Parcs »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'offre de rachat de l'entreprise Pierre et Vacances-Center Parcs ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, l'entreprise Pierre et Vacances-Center Parcs, qui compte notamment plusieurs centres de loisirs en Belgique, est visée par une offre de rachat de la part de la société d'investissement émiratie Mubadala Capital. Cela pourrait avoir une implication en Wallonie et aussi toucher à l'emploi.

Quelles sont les informations dont vous disposez en la matière ? Y a-t-il un risque pour le tourisme et l'emploi touristique en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, ma réponse va aller vite. Tout comme vous, j'ai appris par la presse l'intention de rachat de Pierre et Vacances-Center Parcs par la société d'investissement émiratie Mubadala Capital. À ce stade, aucune information officielle ne m'est parvenue sur le sujet.

Aucun élément public ne permet d'indiquer qu'un plan social, une fermeture de site ou une réduction d'effectifs serait envisagé. Il convient donc de rester prudent et de ne pas tirer de conclusions prématurées sur une opération privée internationale, encore soumise à plusieurs conditions.

D'un point de vue wallon, l'enjeu principal est la capacité du groupe à maintenir et développer une offre touristique de qualité, durable, accessible aux familles et bien intégrée dans son territoire. Le domaine Center Parcs Les Ardennes, à Vielsalm, constitue une infrastructure importante pour l'Ardenne, par son attractivité familiale, ses retombées économiques locales, l'emploi direct et indirect qu'il génère et sa contribution à l'image de la Wallonie comme destination de séjour nature.

Mon rôle comme ministre du Tourisme n'est pas d'intervenir dans une opération privée menée à l'échelle d'un groupe international, mais de veiller à ce que les intérêts touristiques wallons soient pris en considération. Je resterai donc attentive à l'évolution du dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je n'en attendais pas moins de la réponse de la ministre. En effet, on doit être attentifs à ce rachat, mais *wait and see*, comme on dit. On doit être très attentifs à tout cela, et pourquoi pas en nourrissant l'espoir que cela permette un redéploiement – et que ce soit tout simplement positif. Je ne vois pas cela nécessairement comme quelque chose d'inquiétant ou de dangereux, mais cela nécessite de notre part une pleine attention. Merci de me confirmer que vous êtes sur la balle.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la création d'une plateforme B2C pour le
tourisme en Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la création d'une plateforme B2C pour le tourisme en Wallonie ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, il y a 15 jours, je vous parlais de l'idée nouvelle que les coopératives touristiques pouvaient apporter en matière de tourisme. Vous m'indiquiez dans votre réponse qu'il n'était pas nécessaire de rajouter une structure supplémentaire à d'autres structures. Cependant, comme vous le savez, ces besoins de parcours touristiques existent et l'importance de faciliter la vie des touristes en Wallonie également. On doit proposer des choses les plus structurées possibles et prémâcher au maximum le travail des touristes quand ils s'intéressent à notre Région.

En mai 2025, vous indiquiez à mon excellent collègue Grégory Chintinne que Tourisme Wallonie et VisitWallonia poursuivaient leurs travaux d'élaboration d'une plateforme B2C entre les professionnels et les clients. Un an après, pouvez-vous nous dire où en sont ces travaux ? Quand cette plateforme verra-t-elle le jour ? À partir de quel site sera-t-elle opérationnelle ? Quelles seront les fonctionnalités ? Quel est le coût de ce travail réalisé par l'administration ? Des entreprises externes ont-elles été impliquées, sondées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le développement de la plateforme VisitWallonia s'inscrit dans une démarche progressive, structurée, articulée en deux phases complémentaires. À ce stade, une première version, accessible en plusieurs langues, est prévue pour l'automne prochain via les canaux digitaux de VisitWallonia. Elle proposera aux visiteurs des expériences touristiques déjà structurées, en s'appuyant sur les bases de données existantes actuellement gérées par les équipes de VisitWallonia. Cette première étape vise avant tout à améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre touristique wallonne.

Dans un second temps, une connexion sera opérée avec la base de données B2B développée par Tourisme Wallonie. Ce chantier a effectivement connu un décalage, notamment en raison de la mise en œuvre concomitante du nouveau Code wallon du tourisme qui a mobilisé prioritairement les équipes sur les obligations administratives des opérateurs touristiques. Les développements liés à la valorisation de l'offre sont toutefois en cours.

Les équipes travaillent aujourd'hui conjointement à la mise en place d'un modèle de données commun destiné à répondre aux besoins des maisons du tourisme et des outils de promotion. Les opérateurs touristiques seront invités à encoder des données uniques. Celles-ci permettront d'alimenter les sites des maisons du tourisme et de VisitWallonia, de disposer d'une base de données structurée, centralisée et constamment mise à jour, ainsi que de renforcer la visibilité de l'offre touristique, notamment dans les parcours clients digitaux et via l'exploitation par des outils innovants, dont l'intelligence artificielle. Les fonctionnalités évolueront de manière progressive, avec une attention particulière portée à l'expérience utilisateur et à l'adaptation aux nouveaux usages.

Enfin, la mise en œuvre s'appuie, dans le cadre de marchés publics, sur des prestataires externes spécialisés pour un budget de l'ordre de 400 000 euros.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses bien complètes. Je

vous avoue que, de ma modeste expérience en matière de tourisme et pour avoir vécu la mise en place d'un certain nombre de ces plateformes, je peux affirmer que cela prend énormément de temps. Ce développement est nécessaire, c'est d'ailleurs pour cela que je vous questionne régulièrement là-dessus avec la réelle conviction que c'est utile et que l'on a tout intérêt à avoir des plateformes efficaces. Cependant, entre le moment où l'on décide de les mettre en place et le moment où elles arrivent à terme, très souvent – pas chaque fois, mais très souvent –, elles sont devenues quasiment obsolètes.

Je vous entends et je ne doute pas de votre conviction en la matière, mais je voudrais, à travers la question, essayer de mettre une petite pression positive pour que ce travail avance et soit opérationnel le plus vite possible et que l'on n'arrive pas après la guerre.

Vous avez évoqué l'IA, qui constitue un enjeu extrêmement important. À ce sujet aussi, les choses vont très vite. Essayons de faire en sorte que les prestataires que nous engageons aient également cette notion de temps dans leur papier. Il est vraiment utile d'avancer et de ne pas arriver – malheureusement, comme c'est arrivé un certain nombre de fois – avec un produit qui est déjà obsolète au moment où il arrive et qui n'est pas utilisé à sa juste valeur, avec le sentiment au final d'avoir un petit peu galvaudé son temps et son argent.

**Question orale
de M. Charles Gardier
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la simplification administrative et les
demandes redondantes des données »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative et les demandes redondantes des données ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, la simplification administrative est ce truc dont on parle tout le temps et dont on ne voit jamais le bout.

Les opérateurs touristiques comme les maisons du tourisme doivent parfois répondre à des enquêtes et rendre des rapports sur leurs activités. Ils font partie de toutes ces personnes à qui l'on demande – à juste titre – des comptes. Pourtant, plusieurs documents leur sont demandés plusieurs fois par an, comme des copies de leurs statuts, par exemple, alors que tout cela est public et déjà rendu plusieurs fois.

Où en est-on dans la simplification administrative de votre administration ? On pourrait décliner cela dans tous les secteurs. Je sais qu'il s'agit d'un vrai travail et d'une vraie mission. Quelle est la solution pour éviter que les opérateurs ne doivent remplir plusieurs fois les mêmes données ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, on ne voit jamais le bout de la simplification administrative, mais on en voit la progression.

Les renseignements collectés auprès de Tourisme Wallonie font apparaître qu'aucune demande générale de transmission des statuts n'a été formulée à l'égard des maisons du tourisme. La seule procédure prévoyant une telle transmission est celle de la certification. Or, le nouveau Code wallon du tourisme a expressément prévu que les maisons du tourisme déjà certifiées sous l'ancien régime conservent cette certification. Aucune demande complémentaire n'a donc été adressée dans ce cadre.

Plus largement, la simplification administrative constitue une priorité constante. À l'instar d'autres services publics, Tourisme Wallonie a déjà pris plusieurs dispositions concrètes afin d'éviter que les opérateurs ne soient amenés à communiquer plusieurs fois les mêmes informations, conformément au principe *only once*.

Concrètement, pour les opérateurs susceptibles d'introduire plusieurs demandes, les données signalétiques ont été dissociées des données propres à chaque dossier. Cette évolution permet à l'opérateur de ne plus devoir réintroduire l'ensemble de ses informations lors de demandes ultérieures, mais uniquement de s'identifier.

Lorsque des sources authentiques de données existent, Tourisme Wallonie veille également à les mobiliser autant que possible, que ce soit de manière manuelle ou automatisée. Cette approche permet de limiter les sollicitations adressées aux opérateurs, tout en garantissant la fiabilité des informations traitées et en préservant une charge de travail proportionnée pour les agents.

Enfin, cette dynamique s'inscrit dans le déploiement progressif de la digitalisation des démarches au sein de Tourisme Wallonie. L'opérateur peut désormais mettre lui-même à jour ses données signalétiques, tandis qu'une attention particulière est portée à la simplification et à la meilleure articulation des formulaires requis. La consultation des sources authentiques de données participe également à cette logique. Ces avancées s'inscrivent pleinement dans une démarche de simplification administrative qui continuera à produire ses effets au bénéfice des opérateurs, des agents et, plus largement, de l'efficacité du service public.

Vous comme moi voudrions que cela aille plus vite, mais force est de constater que des éléments d'amélioration ont été faits et sont en cours. Il faut aussi les souligner.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gardier.

M. Charles Gardier (MR). – Je suis très heureux que ces avancées soient soulignées à l'occasion de ma question. Elles vont réjouir les acteurs touristiques qui nous écoutent.

Après ces bonnes nouvelles, s'il y a encore des choses qui me reviennent, je vous enverrai des questions écrites. J'ai eu des retours assez récemment qui faisaient encore état de demandes récurrentes ou redondantes. Je me permettrai de faire remonter l'information, le cas échéant.

**Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « l'évaluation de l'attractivité touristique
des communes wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évaluation de l'attractivité touristique des communes wallonnes ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, d'après les chiffres récents de l'Observatoire wallon du tourisme, la Wallonie a enregistré près de 9,8 millions de nuitées en 2025, soit une progression de 6,4 % par rapport à 2024, ainsi qu'une fréquentation record de 13,7 millions de visiteurs dans les attractions touristiques, représentant une augmentation de 7,3 %.

L'observatoire met à disposition des communes un « score de touristicité » destiné à évaluer leur attractivité touristique et à aider quant à l'identification des leviers de développement les plus pertinents. Cet outil servira tel un instrument de diagnostic et d'accompagnement plutôt qu'un simple classement entre les communes.

Plusieurs formes de tourisme – comme la randonnée, le cyclotourisme, le trail ou encore le slow tourisme – demeurent difficilement quantifiables. Aussi, certaines données, comme les nuitées réservées via des plateformes de location touristique entre particuliers, ne seraient pas intégrées dans le calcul du score.

Quelle évaluation portez-vous sur l'utilisation et la pertinence de cet indicateur de « touristicité » ? Quel est

l'usage concret des fiches de diagnostic mises à disposition des communes ?

Des adaptations méthodologiques sont-elles envisagées afin de mieux prendre en compte certaines formes de tourisme de plein air ou de proximité, particulièrement importantes dans les zones rurales ?

Des réflexions sont-elles en cours afin d'intégrer davantage de données issues des plateformes de location touristique ou d'autres sources statistiques permettant d'affiner l'évaluation de l'attractivité touristique des communes ?

Comment comptez-vous accompagner les communes dont le potentiel touristique semble sous-exploité afin qu'elles puissent mieux bénéficier des retombées économiques générées par ce secteur ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le score de « touristicité », élaboré par Tourisme Wallonie avec l'IWEPS, constitue un outil d'objectivation de l'activité touristique des communes wallonnes. Il repose sur trois dimensions : la fréquentation des attractions, les nuitées dans les hébergements – autorisés/certifiés – et la capacité d'accueil de ces hébergements. Exprimé sur une échelle relative de 0,5 à 10, il ne constitue pas un classement définitif, mais un repère commun permettant aux communes de se situer par rapport à l'ensemble du territoire wallon.

Les fiches de diagnostic donnent à ce score un usage concret. Elles permettent aux communes de comprendre leur poids touristique, d'identifier leur positionnement, d'éclairer leurs choix de développement, notamment en matière d'hébergement, de valorisation de l'offre locale ou de dynamiques supracommunales.

Ce sont des outils d'analyse et d'appui, non une photographie exhaustive de toute l'activité touristique. Certaines réalités, comme la randonnée, restent plus difficiles à mesurer de manière homogène, fiable et actualisée dans toutes les communes. À l'inverse, le tourisme de plein air est déjà pris en compte lorsqu'il prend la forme d'hébergements connus, comme les campings, via les nuitées et capacités d'accueil.

Des adaptations méthodologiques sont donc bien envisageables et envisagées, mais elles doivent reposer sur des données standardisées que l'on peut aisément actualiser. Cette évolution va s'appuyer notamment sur le règlement européen STR relatif aux locations de courte durée et sur l'arrivée du SDEP, l'outil commun aux entités belges. Ces deux avancées doivent améliorer l'identification des hébergements et le partage de données. L'objectif est de disposer progressivement d'une vision plus complète des capacités d'accueil et

des nuitées, y compris pour des hébergements encore insuffisamment enregistrés, tout en contribuant à lutter contre l'offre illégale ou non déclarée et à garantir une concurrence plus équitable entre opérateurs.

Le développement touristique des communes dont le potentiel paraît sous-exploité peut reposer sur différents éléments. La boîte à outils mise à leur disposition permet d'activer différents leviers : économie, patrimoine, mobilité, inclusion, vélotourisme ou encore digitalisation. Elle rassemble des études, de bonnes pratiques et des exemples concrets mobilisables localement. Par ailleurs, des organismes tels que les agences de développement territorial sont des partenaires importants pour la définition et la mise en œuvre de stratégies communales de déploiement touristique.

De même, renforcer les synergies avec les maisons du tourisme peut leur permettre de s'intégrer dans des dynamiques de destinations touristiques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Les fiches de diagnostic ont le mérite d'exister et de permettre aux communes de se remettre sur le bon chemin au niveau touristique et autres. J'ai juste fait un constat : j'ai vérifié un peu les différents scores de fréquentation touristique et, si vous avez une attraction touristique importante sur votre commune, elle a plus de chances d'être mieux classée que toutes les autres. Ainsi, certaines communes sont plus à la traîne.

On en a souvent débattu et l'on est mille fois d'accord sur l'importance des ADT – les agences de développement territorial – et des maisons de tourisme pour enfin jouer le jeu au niveau de l'ensemble des communes. Je reviendrai sur le sujet, car il est intéressant et permet d'avoir une mesure précise de la « touristicité » des communes. On verra où tout cela nous mènera.

**Question orale
de Mme Sophie Pécriaux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le bilan touristique de la Fête de la
musique »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique de la Fête de la musique ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, du 19 au 21 juin 2026, la Fête de la musique a proposé de nombreuses manifestations culturelles à travers la Wallonie et Bruxelles. Si l'organisation et le soutien à cet événement relèvent principalement des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ses retombées économiques et touristiques intéressent directement la Wallonie.

Tourisme Wallonie ou VisitWallonia disposent-ils d'une évaluation de la fréquentation touristique générée par les événements de la Fête de la musique organisés en Wallonie ? Des données existent-elles concernant le nombre de visiteurs extérieurs aux communes hôtes, voire de touristes provenant d'autres régions ou de l'étranger qui auraient participé à ces festivités ? Une estimation des retombées économiques pour les secteurs de l'hébergement, de la restauration et du commerce local a-t-elle été réalisée ou est-elle envisagée ? La Fête de la musique fait-elle l'objet d'une valorisation spécifique dans la stratégie de promotion touristique de la Wallonie et par VisitWallonia ? Plus largement, comment le Gouvernement wallon entend-il mesurer et renforcer l'attractivité touristique des grands événements culturels organisés sur son territoire ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la Fête de la musique constitue un rendez-vous culturel organisé sous la coordination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et reposant sur des initiatives locales réparties sur le territoire de la Fédération.

S'agissant de la fréquentation touristique générée par ces événements, leur nature même rend cet exercice particulièrement complexe : les activités sont généralement gratuites, organisées dans des espaces ouverts, et ne reposent pas sur des systèmes d'enregistrement systématique des participants. Des estimations de fréquentation peuvent être réalisées localement par certains organisateurs ou communes, mais elles ne permettent pas une agrégation régionale robuste.

Les retombées économiques demeurent donc particulièrement difficiles à mesurer : un événement ne constituant généralement pas l'unique porte d'entrée d'un visiteur sur un territoire, il est complexe d'isoler précisément la part de consommation ou de fréquentation qui lui serait directement imputable.

Sur le plan de la promotion touristique, VisitWallonia n'identifie pas la Fête de la musique comme un produit d'appel prioritaire pour les marchés touristiques internationaux. Ces événements sont surtout relayés par les maisons et offices de tourisme auprès des visiteurs déjà présents en Wallonie. Il n'en demeure pas moins que le portail VisitWallonia assure chaque année

une visibilité de la Fête de la musique sur son site internet, avec une page spécifique dédiée à ce week-end événement. Celle-ci reprend également un lien direct vers la plateforme web qui centralise l'organisation de la Fête de la musique en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plus largement, je suis attentive au rôle que peuvent jouer les grands événements dans l'attractivité de nos destinations. J'ai d'ailleurs demandé à VisitWallonia de travailler spécifiquement sur la manière de capitaliser sur ces grands événements pour renforcer le rayonnement de la destination wallonne. Une enveloppe de 300 000 euros a été débloquée en 2026 afin de soutenir ce travail de valorisation et d'amplification touristique autour des grands événements.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Merci, Madame la Ministre. J'ai obtenu les réponses à mes questions.

**Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « la croissance du tourisme wallon »**

**Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le fossé entre la Flandre et la Wallonie
concernant l'attractivité touristique régionale »**

**Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le tourisme de plein air et le boom des
campings en Belgique »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Desalle, sur « la croissance du tourisme wallon » ;
- Mme Cremasco, sur « le fossé entre la Flandre et la Wallonie concernant l'attractivité touristique régionale » ;
- Mme Cremasco, sur « le tourisme de plein air et le boom des campings en Belgique ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon les derniers chiffres publiés par Statbel, les hébergements touristiques belges ont enregistré un nombre record de nuitées en 2025, avec plus de 46 millions de nuitées comptabilisées à l'échelle du pays. La Wallonie se distingue particulièrement en affichant la plus forte progression régionale, avec une hausse de 6,9 % par rapport à l'année précédente, alors qu'un recul avait été observé en 2024.

Quelle analyse faites-vous de cette progression de 6,9 % des nuitées touristiques enregistrées en Wallonie en 2025 ? Quels sont, selon vous, les principaux facteurs ayant contribué à cette croissance ?

Comment expliquez-vous la croissance particulièrement marquée du camping ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour accompagner ce segment touristique ?

Ces résultats influencent-ils les priorités du Gouvernement en matière de politique touristique ? À l'approche de la période estivale, pourriez-vous préciser la stratégie de promotion de VisitWallonia qui a été choisie pour valoriser notre destination auprès des touristes ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco pour poser ses questions.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, je rebondis sur les mêmes chiffres que Mme Desalle. C'est fort heureux, avec 46 millions de nuitées en 2025, la Wallonie affiche une progression de 6,9 %. Cocorico ! Par contre, j'ai été étonnée de lire la répartition territoriale et à quel point elle restait très déséquilibrée puisque la Flandre, à elle seule, enregistre 63 % des nuitées – très sérieusement et très honnêtement, je ne savais pas que c'était à ce point disproportionné – contre seulement 21 % des nuitées pour la Wallonie, les 16 % restants étant pour Bruxelles. Cela interroge quant à l'attractivité relative des différentes Régions et aux leviers qui permettent à la Wallonie de renforcer sa position sur le marché touristique belge et international.

Avez-vous pris connaissance de ces données ? Disposez-vous d'une analyse plus détaillée des facteurs – c'est ce qui m'intéresse en particulier – qui expliquent cet écart entre la Flandre et la Wallonie en matière de fréquentation touristique ? Pourquoi cet écart est-il si grand ? Pouvez-vous exposer les raisons, les conclusions que vous en tirez ? Quelles lignes politiques dégagez-vous en la matière ? Quels freins empêchent la Wallonie de capter une part plus importante des nuitées enregistrées dans le pays ? Quelles actions spécifiques allez-vous mettre en œuvre pour accroître durablement la fréquentation touristique en Wallonie et arriver peut-être à réduire cet écart avec la Flandre, sauf si vous ne partagez pas cette nécessité ou cette analyse politique ?

Par rapport au camping, comme Mme Desalle l'a rappelé également – c'est pour cela que j'en avais fait une question séparée, puisque nous sommes très attachés au camping, à la ferme en particulier, ce qui a toujours été un peu le point faible de la Wallonie, ou les campings d'aires naturelles –, les campings en général subissent, pour la Belgique, une forte progression. Un peu échaudée par les chiffres qui sont très différents selon les Régions de notre pays, je voulais savoir si cette croissance de 10,5 % était assumée aussi et pleinement en Wallonie. Autrement dit, quelle est la part de hausse de la croissance des campings ?

De notre point de vue, cela représente un intérêt croissant pour les formes de tourisme en plein air et de proximité, potentiellement plus accessibles financièrement. Cela pourrait également constituer une opportunité importante pour les territoires ruraux et les opérateurs touristiques wallons. C'est pour cela que j'insistais notamment sur le camping à la ferme.

Pouvez-vous nous partager une analyse des raisons qui expliquent cette forte progression de la fréquentation des campings ? Observe-t-on cette tendance en Wallonie en particulier ? Quel est le prorata des chiffres ? Quels investissements, aides ou dispositifs d'accompagnement sont prévus pour soutenir la modernisation, la diversification et la montée en gamme des infrastructures de camping sur notre territoire ?

J'ouvre ici une minuscule parenthèse, mais qui me semble énorme et déterminante à l'heure actuelle. Une part non négligeable – je viens de poser une question à Mme Galant – des piscines en plein air sont dans les campings. En temps de canicule et sachant qu'elles vont se représenter, quel est l'investissement que l'on met dans l'infrastructure des campings, et notamment leur modernisation et leur diversification ? Cette évolution est-elle prise en compte dans la stratégie touristique wallonne afin de répondre à une demande croissante pour ce type d'hébergement ? Si oui, comment ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames les Députées, les données disponibles pour 2025 traduisent une évolution encourageante du tourisme en Wallonie, avec une progression de l'ordre de 6,9 % des nuitées. Cette croissance, supérieure à la moyenne nationale, confirme à la fois la solidité de la reprise après les années marquées par la crise sanitaire et l'attractivité croissante de notre destination.

Cette dynamique s'explique par plusieurs facteurs convergents :

- une amélioration progressive de l'offre touristique, tant en matière d'hébergements que d'activités et d'expériences ;

- un positionnement plus affirmé de la Wallonie autour de ses atouts propres – la nature, l'authenticité, le terroir, le patrimoine, les courts séjours et le tourisme de proximité ;
- une promotion plus ciblée sur les marchés limitrophes, notamment les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

Il convient néanmoins de rester prudent dans l'interprétation d'une évolution annuelle. Une année touristique est toujours influencée par plusieurs paramètres conjoncturels, tels que les conditions météorologiques ou la conjoncture économique. L'enjeu n'est donc pas uniquement de constater une croissance ponctuelle, mais bien de la consolider dans le temps.

La politique menée vise dès lors un développement touristique équilibré, durable et mieux réparti sur le territoire : qualité de l'accueil, professionnalisation des opérateurs, structuration de l'offre, désaisonnalisation et valorisation des territoires. La stratégie de VisitWallonia s'inscrit dans cette logique en mettant davantage en avant les atouts différenciants de la Wallonie.

Madame Cremasco, l'écart observé avec la Flandre doit, lui aussi, être interprété avec prudence. Il existe d'abord un effet côtier majeur, propre à la Flandre, auquel la Wallonie ne peut naturellement pas prétendre. Le tourisme côtier est en effet un puissant moteur de fréquentation générateur de nuitées, celles-ci étant habituellement concentrées sur des périodes et zones restreintes. Les données varient fondamentalement entre les zones côtières et l'intérieur d'un territoire. Ce n'est pas propre à la Belgique.

Par ailleurs, il faut aussi tenir compte des limites actuelles des données disponibles. Une partie des nuitées réalisées en Wallonie n'est pas pleinement reprise dans les statistiques de Statbel. À l'avenir, la mise en œuvre du STR, notamment, nous permettra d'apporter davantage de nuances dans l'analyse. Certains hébergements aujourd'hui encore sous le radar seront progressivement tenus de s'enregistrer et de fournir leurs données. Cela améliorera la connaissance réelle de la fréquentation touristique wallonne et permettra, dans les prochaines années, de disposer d'une lecture plus complète et plus fine des nuitées réellement générées sur notre territoire. L'enjeu n'est donc pas de chercher à reproduire un modèle côtier qui ne sera jamais le nôtre, mais de consolider un modèle wallon cohérent, différencié et durable.

Nous pouvons nous rejoindre sur ce point : l'ambition de la Wallonie n'est pas de développer un tourisme de masse, mais bien de promouvoir un tourisme durable, de qualité, respectueux de nos territoires, de leurs habitants et de leur identité.

S'agissant de votre deuxième question relative au tourisme de plein air, sa progression constitue effectivement une tendance forte. En Wallonie, la hausse

des nuitées en camping atteint près de 30 % entre 2024 et 2025, soit une croissance supérieure à la moyenne nationale.

Cette évolution doit toutefois être replacée dans son contexte. L'année 2024 avait été marquée par des conditions météorologiques défavorables, ce qui a pesé sur la fréquentation des hébergements de plein air. Néanmoins, au-delà de cet effet conjoncturel, une tendance à la hausse se confirme.

Par rapport à 2019, la fréquentation des campings en Wallonie progresse de plus de 40 %. Cette évolution traduit une transformation profonde des comportements touristiques : recherche de séjours plus accessibles, attrait indéniable pour la nature et le plein air, volonté d'expériences durables, authentiques et davantage ancrées dans les territoires.

Cette dynamique s'appuie également sur la transformation du secteur lui-même. Les campings wallons diversifient progressivement leur offre. On voit se développer le glamping, les hébergements insolites, des services de meilleure qualité, une attention accrue à l'expérience client et une montée en gamme progressive de certains sites. Cela permet d'attirer de nouveaux publics.

Plusieurs dispositifs publics soutiennent cette dynamique. Le Code wallon du tourisme permet d'accompagner les investissements et l'amélioration de la qualité des infrastructures. À cela s'ajoute un soutien de 625 000 euros sur cinq ans accordés à Walcamp, la Fédération des campings de Wallonie, afin de renforcer l'accompagnement, la formation, la professionnalisation et la transition du secteur. Nous travaillons étroitement avec cette association professionnelle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse extrêmement prolixe. Vous avez parlé d'une évolution encourageante et d'une croissance importante – quasiment plus de 7 %. Vous l'expliquez par une amélioration de l'offre touristique et par une promotion ciblée dans les différents pays limitrophes. Ce sont des initiatives à consolider dans le temps. J'aimerais rappeler, dans cette Commission, que le tourisme est un véritable levier, un secteur économique qui se porte bien, qui se porte de mieux en mieux. On ne peut qu'encourager le Gouvernement à poursuivre le travail sur les priorités fixées. Vous l'avez dit, Madame la Ministre : « Non au tourisme de masse ; oui à un tourisme durable et respectueux des habitants et de la nature ».

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – C'est réjouissant ; vive le tourisme nature et en plein air. C'est un axe que nous avons toujours voulu renforcer parce

qu'il n'y a pas de tourisme nature sans nature. Par ailleurs, la découvrir, c'est la respecter et la soutenir. Nous vous encourageons dès lors à les soutenir davantage.

Nous sommes très contents de ces chiffres, que vous corroborez, parce que c'est la preuve que cela marche et qu'il y a une vraie lame de fond intéressante. Surtout, continuez à les soutenir et à en améliorer la qualité. Améliorer la qualité, cela ne signifie pas avoir des infrastructures qui soient le contraire d'un tourisme en plein air local et de proximité. C'est évidemment ce que nous voulons dire par « soutenir ». Parfois, quand on parle de renforcement infrastructurel, on a l'impression qu'il faut commencer à construire des choses. Ce n'est pas du tout cela. Ce qu'attendent ces touristes, ce n'est pas cela, ce ne sont pas des infrastructures classico-classiques : c'est justement être au plus proche de la nature. Néanmoins, il y a besoin de soutien pour le développer – évidemment.

Par rapport au tourisme en Flandre, je suis bien au courant que nous n'avons pas de côte. Mais de là à ce que l'écart soit de 63 % à 21 %, cela me semble énorme – uniquement sur le tourisme côtier. C'est peut-être moi qui m'étonne à mauvais escient de ces chiffres, mais c'était mon interrogation. Je n'ai pas vraiment reçu de décodage. L'aspect côtier, je l'avais bien mesuré, mais je ne sais pas. Affaire à suivre.

Mme la Présidente. – Mme la Ministre va réagir.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Il y a l'aspect côtier, mais il y a aussi l'aspect « lisibilité et exhaustivité des données ». Je vous ai parlé de la réglementation STR. Je pense que la marge en termes de représentativité, côté wallon, va être renforcée par rapport à la Flandre. Et là aussi, pour moi, un point d'équilibre devrait être trouvé. Cela n'explique pas tout, mais c'est un élément d'explication complémentaire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci pour ces précisions. C'est vrai qu'il y a ces deux biais ; vous l'avez dit dans votre question. Quand cela sera-t-il d'application – pour que l'on ait la même méthodologie ?

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Ici, le nouveau Code wallon du tourisme va déjà vers les opérateurs touristiques pour mettre en avant l'obligation d'enregistrement, comme c'est prévu dans le Code wallon du tourisme. Fin d'année, quand la plateforme sera disponible, on fera une nouvelle démarche pour mettre en œuvre cette obligation de transmission des données au niveau des plateformes, avec notamment toutes les grandes plateformes de commercialisation qui seront partenaires de la démarche. On a donc un double

volet, si vous voulez, par rapport à la communication de l'information.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Mais dans le timing, ce serait quand à peu près ?

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Fin d'année.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci beaucoup et merci pour l'interaction, parce que là, on échange simplement des données. Il n'y a pas d'opposition politique par rapport à cela. Par rapport à la position politique, je ne suis pas non plus une inconditionnelle du chiffre. Notre politique touristique n'est pas du tout de dire qu'il faut absolument faire le même chiffre que la Flandre, entendons-nous bien. C'était pour savoir, car on ne fait bien quelque chose que quand on connaît bien la situation. C'était donc pour apprécier cela.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- Mme Bluge, sur « l'incendie du château Dossin à Hermalle-sous-Argenteau » ;
- Mme Bluge, sur « la nouvelle carte des points-nœuds cyclables de la province de Liège » ;
- Mme Desalle, sur « les enjeux touristiques lors de vagues de chaleur » à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 56 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Grégory Chintinne, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
M. Charles Gardier, MR
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADT	agence(s) de développement territorial
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine (anciennement IPW – Institut du patrimoine wallon – jusqu'en 2018)
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (BtoB)
B2C	business to consumer (d'entreprise à consommateur) (BtoC)
IA	intelligence artificielle
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRPA	Institut royal du Patrimoine artistique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PRW	Plan de relance de la Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STR	short term rental (location à court terme)